



RELAIS PETITE ENFANCE D'ALZON

Service gratuit offert aux familles
et aux professionnel(le)s
de l'accueil individuel

5 avenue du Général Leclerc
30 000 Nîmes

04 66 04 93 00

(Standard de l'Institut E. d'Alzon)

relais.petiteenfance@dalzon.com



POUR
les parents
les assistant(e)s maternel(le)s et gardes à domicile
les enfants

LES AUTRES RPE DE NÎMES MÉTROPOLE

"Chateau Silhol"

66 imp. Château Silhol 30032 cedex1
06 30 93 61 65

rpechateausilhol@crechespap.fr

"Papillon vole"

1024 av. du Docteur Fleming 30900 Nîmes
06 43 81 30 68

rpepapillonvole@crechespap.fr

"Les Ribambelles"

6 rue Lahaye 30000 Nîmes
06 16 83 17 45

rperibambelles@samuelvincent.fr

"La Croix Gardianne"

Résidence de la croix gardianne
av. du Grand Mail 30800 Saint-Gilles
06 43 81 00 82

rpecroixgardianne@crechespap.fr

« TangRAM »

Pôle enfance jeunesse
38 avenue de la gare
30190 St Génies de Malgoirès
06 74 92 77 43 / 06 43 81 00 82

**Le relais est ouvert
du lundi au jeudi de 8h à 17h
et le vendredi de 8h à 12h.**

Accueil uniquement sur rdv

**Ateliers d'éveil
uniquement sur inscription**





LE RELAIS POUR LES ENFANTS

- Un lieu d'éveil et de socialisation, dans un espace aménagé et adapté.
- Des temps de découvertes, d'expérimentation et de création.
- Des sorties (médiathèque, ferme pédagogique...) et des temps festifs



LE RELAIS POUR LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S ET LES GARDES À DOMICILE

- Information sur l'agrément, votre statut, vos droits, vos devoirs, les démarches administratives
- Inscription sur la liste des RPE de Nîmes Métropole
- Des temps d'animations et de sorties adaptés aux enfants que vous accueillez, auxquels vous pouvez participer.
- Un lieu ressource pour vos démarches de formations
- Une écoute et un accompagnement concernant le travail auprès des enfants
- Des temps d'échanges et de rencontres avec des professionnels de la petite enfance



LE RELAIS POUR LES PARENTS

- Information sur les différents modes d'accueil
- Information sur les démarches administratives en tant que particulier employeur (aides, droits, et obligations)
- Mise en relation avec des assistant(e)s maternel(le)s et gardes à domicile
- Écoute et accompagnement concernant l'accueil de votre enfant
- Des temps de rencontres thématiques avec d'autres parents et professionnels de la petite enfance

